

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-4-38

### Jeunesse

-----  
Versement de la subvention  
communale allouée au  
C.J.B. Vacances

Rapport de :  
M. E. DESREUMAUX, Conseiller Municipal Délégué  
Mme AC. DERVILLE, Adjointe au Maire

Le C.J.B. Vacances, dont le siège est situé rue du Fort Montagne à Bondues, gère les activités extra scolaires de la commune, en proposant aux parents d'élèves d'accueillir leurs enfants dans des centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires.

Par délibération n°16-4-36 du 8 décembre 2016, vous avez validé la convention d'objectifs passée entre le CJB vacances et la commune. Celle-ci engage la mairie à verser une participation globale renégociée chaque année.

Pour l'année 2017, la commission compétente préconise de subventionner cette association offrant un service indispensable à sa population active, à hauteur de 102 312 € dont le premier versement de 50 % interviendra en janvier 2017. Cette somme sera inscrite dans la liste des subventions accordées aux associations bonduoises, dont le vote est programmé dans le cadre du budget 2017.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ladite subvention selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Cette dépense sera imputée au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires  
Conseil d'administration du 22 novembre 2016  
Commission Générale du 30 novembre 2016

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire

